

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Vigny

MAIRIE DE SAGY

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation :

4 mai 2006

L'an deux mille six à vingt et une heures

Le douze mai

Date d'affichage :

4 mai 2006

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guy PARIS, maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : MM PARIS Guy, MORATEL Daniel, ZUBER Frédéric, PAPILLON Dominique, PEPET Fabienne, GRACIA Laurent, BOUDIN Aline, ROSA Laurent, PREVOST Jean-Luc, TRUBERT Dominique, FERNAGUT Christophe, LELEU Geoffrey, MAST Georges.

Formant la majorité des membres en exercice.

Présents : 11

Votants : 12

Absents Excusés : FERNAGUT Christophe qui a donné pouvoir à J.L PREVOST

Monsieur Jean-Luc PREVOST a été élu secrétaire de séance.

OBJET : PROLONGEMENT DE LA FRANCILIENNE DE MERY SUR OISE A POISSY/ORGEVAL

Guy PARIS, maire, rappelle aux membres qu'un débat public est organisé par l'Etat de mars à juillet 2006 pour le prolongement de la Francilienne de Méry sur Oise à Orgeval. Il s'agit d'un axe routier de 2 fois 2 voies reliant la Francilienne existante entre Roissy, Cergy Pontoise et Méry sur Oise à l'autoroute A13 à Poissy/Orgeval.

Le maire précise qu'il a assisté à une réunion publique à Gargenville le mardi 18 avril et explique que le projet présente 5 tracés dont un devrait être retenu par l'Etat à l'issue du débat public :

- tracé rouge : rive droite, Chanteloup
- tracé vert : Eragny-Achères-Carières sous Poissy
- tracé bleu : plaine de Pierrelaye-Forêt de St Germain
- tracé noir : réaménagement de la RN184
- tracé violet : nord-ouest de Cergy

Guy PARIS présente les plans détaillant les différents tracés et demande aux membres du Conseil d'émettre un avis sur le tracé nord-ouest de Cergy qui concerne plus directement le Vexin et notamment Sagy entre le hameau de Saillancourt et Menucourt.

Considérant l'article 3 du projet de Charte du Parc Naturel régional du Vexin français,

- Promouvoir une qualité de l'urbanisme et des aménagements exemplaires - :

« le Parc n'a pas vocation à recevoir des infrastructures de type autoroute ou réseau ferré d'intérêt national... »,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE – 12 voix Pour, 1 voix Contre

EMET UN AVIS FAVORABLE au bouclage de la Francilienne A 104 visant à mieux desservir les pôles urbains et économiques et à décharger le réseau routier local.

SE PRONONCE « CONTRE » le tracé nord-ouest de Cergy qu'il qualifie être aberrant, voire ubuesque, compte tenu de « la boucle » de 35 kilomètres.

SE PRONONCE « CONTRE » un passage de l'A 104 par le Vexin.

DEMANDE qu'un autre tracé, plus adapté, soit retenu.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Guy PARIS



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-Préfecture le
de la publication le
Fait à Sagy le

